

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2015-12-13g-01416
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2015-01416-011-002

Dénomination du projet : Restauration du trait de côte et restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor

DAU - Date de mise à disposition : 30/10/2015

Lieu des opérations : 40130 - Capbreton...

Bénéficiaire : SIVOM Côte Sud

MOTIVATION ou CONDITIONS

Ce dossier qui a reçu l'avis favorable des commissions flore puis faune en 2016 avec un certain nombre de recommandations, propose de mieux assurer le stationnement des Mouettes mélanocéphales sur le site. La réduction des dragages évitant un certain nombre de sites favorables aux zoostères marine et naine et aux poissons dont les hippocampes est particulièrement appréciée.

C'est pourquoi un nouvel avis favorable est accordé à cette demande de dérogation faune-flore aux conditions impératives suivantes:

- la prise en compte des 7 conditions exprimées par la commission flore le 12 février 2016,
- la bonne mise en œuvre et précautions évoquées par le maître d'ouvrage,
- la protection par le transfert de propriété des milieux dunaires au Conservatoire du Littoral (c'est une exigence et non une simple possibilité),
- le suivi des espèces patrimoniales faune et flore sur une durée de 15 ans pour mesurer si l'un des 3 objectifs des travaux qui consiste à "préserver de manière durable l'écosystème (faune et flore) fragile du milieu" est bien atteint.

MOTIVATION ou CONDITIONS

DELEGATAIRE CNPN Faune/Flore : Michel METAIS

AVIS : Favorable Favorable sous conditions Défavorable

Fait le : 21 Août 2017

Signature :

